

LE TEMPS

Le Temps, no. 2113

Régions, mardi 30 novembre 2004

Détournements: enquête pénale dans un EMS genevois

GENEVE. Le directeur a passé cinq jours à Champ-Dollon. Des testaments de pensionnaires sont en cause

Sylvie Arsever

Des testaments établis dans des conditions peu claires, des dépenses à la justification incertaine qui ont bénéficié à des proches du directeur. L'enquête ouverte par la justice genevoise sur la gestion d'un EMS du canton a fait apparaître des charges suffisamment sérieuses pour amener la juge d'instruction Isabelle Cuendet à envoyer le directeur de l'établissement cinq jours à Champ-Dollon, histoire d'entendre les principaux témoins sans interférence. Aujourd'hui, le directeur, relâché vendredi, est libre. Mais, frappé d'une suspension, il ne reprendra pas sa fonction, du moins dans l'immédiat.

Don à la paroisse catholique

C'est l'Etat de Genève qui a saisi la justice au mois de mai. Une employée avait alerté l'Office cantonal des **personnes âgées**: certains points de la comptabilité lui semblaient sujets à caution et un résident, âgé de 91 ans, avait légué sa fortune à l'établissement dans des circonstances peu claires. Alors sous curatelle, ce pensionnaire a d'abord fait un don, que l'établissement n'a pas pu toucher, la loi interdisant à une personne placée sous curatelle de disposer de ses biens de cette façon. Des démarches ont été entreprises pour lever la curatelle et c'est à ce moment que le pensionnaire a dicté son testament à un notaire. Par la suite, on l'a entendu dans tout l'établissement traiter le directeur de voleur. «Mon pupille a été manipulé, assure Me Philippe Juvet, le nouveau curateur de ce pensionnaire. Il faudra déterminer quels moyens ont été employés.»

Une autre résidente avait partagé, dans son testament, plusieurs centaines de milliers de francs entre l'EMS d'une part et le directeur de l'autre. Après réflexion, ce dernier a décidé de ne pas toucher sa part mais, au lieu de la rétrocéder aux autres héritiers, il en a fait don à la paroisse catholique dont dépendait l'EMS avant de devenir un établissement autonome. Curieusement, la somme léguée à l'EMS a pris le même chemin.

La version intégrale de cet article est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.letemps.ch/archives/>

Catégorie : Actualités Taille : Moyen, 375 mots

© 2004 Le Temps SA. Tous droits réservés.

Doc. : news·20041130·TE·146112 Tous droits réservés. © 2001 CEDROM-SNi